

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 mars 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LE LOGEMENT

ON DEMANDE UN DÉBAT D'URGENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Il s'agit d'une question vraiment urgente. Une crise majeure sévit actuellement sur la côte du Pacifique.

Le coût d'une maison ordinaire à Vancouver a presque doublé depuis 12 mois. Les taux d'intérêt sur les premières et deuxièmes hypothèques empêchent un citoyen ordinaire de verser des mensualités et encore bien moins d'accumuler les fonds voulus pour faire un premier paiement. Étant donné que le gouvernement a négligé de réagir au déplacement massif de la population de l'Est à l'Ouest, Vancouver fait face actuellement à une situation critique. Étant donné qu'une conférence nationale sur l'habitation se déroule actuellement à Ottawa, je propose, appuyé par le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson):

Que la Chambre tienne immédiatement un débat d'urgence sur la crise du logement non seulement à Vancouver mais dans le Canada tout entier par suite de l'inaction du gouvernement.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### LES POSTES

LE MANQUE DE SERVICE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John Kushner (Calgary-Est):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire fort pressante. Les habitants de Whitehorn, Temple, Falconbridge et Castle Ridge se font escroquer et traiter comme des citoyens de deuxième ordre puisque le ministère des Postes leur refuse tout service de livraison postale. Il y a un an, on leur avait promis d'étudier et de résoudre ce problème urgent. Le ministre n'a jamais montré le moindre intérêt à l'égard de son travail et ne s'est jamais acquitté des fonctions qui lui incombent. Maintenant, il refuse de s'occuper de cette affaire, préférant laisser ce soin à la société de la Couronne qui

remplacera le ministère tôt ou tard, ce qui signifie que l'affaire va dormir pendant encore au moins un an.

Je propose donc, avec l'appui du député de Vancouver-Sud (M. Fraser):

Que la Chambre blâme le ministre des Postes de n'avoir pas su assurer aux habitants de Calgary un service de livraison postale et qu'elle lui enjoigne de prendre des mesures immédiates pour leur fournir un service de même qualité que celui dont jouissent les habitants d'autres quartiers de la ville.

**Mme le Président:** La Chambre consent-elle unanimement à la présentation de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que le rapport qu'a publié hier le directeur des enquêtes et de la recherche révèle que les grandes sociétés pétrolières se sont entendues pour fixer les prix et qu'elles se sont livrées à des pratiques monopolistes; que les dispositions relatives à la preuve de culpabilité au criminel que contient la loi relative aux enquêtes sur les coalitions sont tellement vagues que très peu de sociétés ont été trouvées coupables de pratiques monopolistes; que depuis dix ans le gouvernement a présenté trois bills destinés à renforcer la loi relative aux enquêtes sur les coalitions mais qu'aucun d'eux n'a été adopté à la Chambre, et enfin qu'hier tous les partis se sont montrés très désireux que des modifications soient apportées à la loi en question, je propose, appuyé par le député de Davenport (M. Caccia):

Que la Chambre appuie le gouvernement dans son intention de présenter aussitôt que possible des modifications à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions afin de mettre en vigueur des mesures efficaces contre les monopoles, les fusions et les fixations de prix.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime en ce qui concerne la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Une voix:** Qui a dit non?

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.